

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
COMMUNE DE ROULLET SAINT ESTEPHE

ENQUETE PUBLIQUE
Du 26 septembre 2023 au 26 octobre 2023

portant sur la construction et l'exploitation d'un parc photovoltaïque au sol
par la société PHOTOSOL
sur le territoire de la commune de :



Décision N°E23000108 / 86
de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers
du 18 juillet 2023

AVIS ET CONCLUSIONS

10 Novembre 2021

1 Description du projet

La Société SAS PHOTOSOL DEVELOPPEMENT dont le siège est à Paris, est spécialisée dans l'installation et l'exploitation de parcs solaires. Elle a pour objectif immédiat de réaliser plusieurs projets produisant 2 Gigawatts crête (GWc), 254 MWc étant réalisés.

Le projet, implanté au lieu-dit Les Chagneraces, sur une surface de 8,72 ha, comportera 13 000 modules pour une surface totale de 3,31 ha et une puissance de 7 MWc produisant 8 618 Mwh/an.

Le projet comporte également deux locaux de conversion de l'énergie, et un poste de livraison ; il sera desservi par le chemin de chez Desvilles qui sera réhabilité après les travaux.

Ce projet est prévu sur cinq parcelles qui appartiennent au Groupement Foncier Agricole le Logis de Puygrellier et ne sont plus cultivées depuis 2018. Ces parcelles seront mises à la disposition du porteur de projet par un bail emphytéotique.

La zone couverte par ce projet a fait l'objet d'une précédente enquête publique dans le cadre d'une déclaration de projet N°3 valant mise en conformité du PLU de Rouillet Saint Estèphe sous la responsabilité de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême.

Le porteur de projet a déposé une demande de permis de construire le 1 septembre 2021.

La MRAe de Nouvelle Aquitaine n'a émis aucun avis pour la présente enquête, ce qu'elle avait fait lors de l'enquête relative à la déclaration de projet N°3.

Bien entendu, ce projet répond parfaitement aux exigences des politiques actuelles en faveur des énergies renouvelables.

2 Déroulement de l'enquête

Par décision N°E23000108/86 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif a nommé le Commissaire enquêteur en date du 18 juillet 2023.

Madame La Préfète de la Charente a pris un arrêté organisant l'enquête publique du projet en date du 21 juillet 2023.

L'enquête publique s'est déroulée conformément au décret N°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement.

Cette enquête s'est déroulée du 26 septembre 2023 au 26 octobre 2023 conformément aux prescriptions de l'arrêté de Madame la Préfète de la Charente. Aucune anomalie n'a été relevée au cours de son déroulement.

Les moyens de communication retenus ont permis de mettre à la disposition du public les informations concernant le projet sur les panneaux d'affichage de la commune de Roulet Saint Estèphe et par deux publications dans deux journaux quotidiens locaux.

Pour s'exprimer, le Public a eu à sa disposition un registre d'enquête publique aux jours et heures d'ouverture de la Mairie de Roulet Saint Estèphe pendant toute la durée de l'enquête et les cinq permanences tenues par le commissaire enquêteur. Le Public pouvait lui adresser ses observations par courrier à son attention à la Mairie de Roulet Saint Estèphe. Il pouvait également transmettre ses observations sur le site de la Préfecture par une adresse mail dédiée.

Le Conseil Municipal de Roulet Saint Estèphe, le 15 décembre 2021, et le Conseil Départemental de la Charente ont donné leur accord et soutiennent ce projet .

Pendant la durée de l'enquête, trois observations ont été notées sur le registre lors des permanences, aucun courrier et deux mails ont été réceptionnés.

3 Avis

Le projet est conforme aux objectifs de transition énergétique et à la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie.

Il est regrettable que le Public ait peu participé excepté une partie des riverains du projet qui y sont plutôt favorables sous la condition que le porteur de projet tienne compte des engagements de la société PHOTOSOL.

Par rapport au dossier présenté à l'enquête des modifications doivent être apportées concernant le déplacement du transformateur, du poste de livraison, du recul du parc, de la réfection de la chaussée et du retrait du parc pour la partie longeant le chemin de chez Desvilles.

Par ailleurs il convient de préciser que ce projet n'engendrera pas de nuisance sonore hormis la période des travaux d'installation des panneaux photovoltaïques.

Vu le mémoire en réponse au Procès-Verbal de Synthèse émis par la SASPHOTOSOL Charente, reçu par le Commissaire enquêteur sous la forme d'un mail le 10 novembre 2023 et qui confirme les engagements du porteur de projet

Vu le rapport d'enquête daté du 13 novembre 2023,

j'émet un

avis favorable sans réserve pour ce projet

de construction et d'exploitation d'un parc photovoltaïque au lieu-dit « Les chagneraces» par la société PHOTOSOL sur le territoire de la Commune de Roullet Saint-Estèphe.

Fait à Puymoyen, le 13 novembre 2023
Le Commissaire Enquêteur,



Jean-Pierre GRAND